

Compte rendu de séance

Séance du 16 Octobre 2017

L' an 2017 et le 16 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la Mairie sous la présidence de LECOMTE Olivier Maire

Présents : M. LECOMTE Olivier, Maire, Mmes : BOURGEOIS Charlette, CLEMENCEAU Evelyne, HELLEC Hameline, LEBOISSETIER Martine, ROPARS Christine, MM : CATHERINOT Yves, DE LA RUE DU CAN Pierre-Henry, DESFERTILLES Christian, LE PAGE Luc, VIAUD Pascal

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : THEBAULT Christian à M. LECOMTE Olivier, VILLEDIEU Loïc à M. VIAUD Pascal

Absent(s) : Mme TSHIENDA Francine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 11

Date de la convocation : 10/10/2017

Date d'affichage : 10/10/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de CHATEAUDUN

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme LEBOISSETIER Martine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

TARIF DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL 2018 - 2017_066_1
CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ - 2017_067_1
POSE DE VOLETS ROULANTS A L'ECOLE - 2017_068_1
REFECTION DE LA PEINTURE D'UNE CLASSE ET DU COULOIR DE L'ECOLE - 2017_069_1
ACHAT DE COLIS DE NOEL HORS MAIRIE - 2017_070_1

VOIRIE

Rue du stade

De nombreux automobilistes utilisent l'accès de la déviation vers la rue du Stade pour rentrer dans Jallans.

Cet accès est normalement exclusivement réservé aux engins agricoles. Il est de plus extrêmement dangereux puisqu'il se trouve dans un virage.

Avant qu'il y ait un drame, la commission souhaite renforcer la visibilité de l'interdiction aux VL de ce passage.

Les titres de recettes seront établis par la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le tarif des encarts publicitaires dans le bulletin municipal 2018 à 50 € TTC.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

M. le Maire présente également le devis de la société Communi'Image pour la réalisation du bulletin municipal 2018 d'un montant de 979 € HT qui est approuvé par le Conseil Municipal.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

réf : 2017_067_1

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article 3 de la loi n° 84-53 précitée prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de dix-huit mois consécutifs.

Mr Le maire rappelle que la commune a un agent technique titulaire et deux contrats CAE de 20 h pour l'entretien générale de la commune et des bâtiments.

Les deux contrats CAE ont pris fin le 12/10/2017 et ne peuvent être renouvelés compte tenu des nouvelles législations en vigueur.

La commune, au vu de son quotidien, de ses engagements et de ce que la législation impose, ne peut pas se passer, sans altérer la qualité du service public aux habitants de la commune, de 40h de service technique en moins.

D'autant qu'il reste encore beaucoup de bâtiments à remettre en état et que la commune privilégie les travaux en régie dans un souci constant d'économie.

Il y aurait lieu de créer un emploi temps plein pour faire face à cet accroissement temporaire d'activité pour la période allant du 6 novembre 2017 au 5 mai 2019.

Cet agent assurera les fonctions d'agent des services techniques.

Au-delà, le contrat pourra être renouvelé, si les besoins du service le justifient.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

3. De créer un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique échelle C1 à 35 heures par semaine et autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement.
4. De fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :
 - La rémunération de cet agent est fixée sur la base de l'indice brut 347 majoré 325 échelon correspondant au grade d'adjoint technique échelle C1 échelon 1.
 - Les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
5. D'autoriser le Maire à renouveler le contrat dans les conditions énoncées ci-dessus.

A la majorité (pour : 7 contre : 6 abstentions : 0)

Elle propose l'ajout de 2 panneaux « sens interdit », de laisser la formation des trous de dégradation et de rencontrer les agriculteurs qui utilisent ce passage autrement que pour leurs engins agricoles.

Rue des Bordes

Une analyse du trafic qui a eu lieu entre le 07/07 et le 13/07 a principalement montré :

- 1351 véhicules comptabilisés soit 200/jours
- Une vitesse max à 74 km/h à 5h du matin
- Une vitesse moyenne à 37 km/h

Ces chiffres montrent que les ¾ du passage ne sont pas le fait des riverains, et nous pouvons supposer un délestage de la rue de la République vers la rue des Bordes pour éviter les contraintes de priorité et chicanes.

La commission n'a pas de solution compte tenu de la problématique qui n'est pas la même en début, milieu et fin de rue.

Elle propose une rencontre, comme prévu avec les riverains, pour leur faire part de l'étude, et proposer un stationnement sur la route en alternance et en bonne intelligence (écart suffisant entre 2 voitures).

Interdiction aux poids Lourds

Une interdiction aux poids lourds rue de la République sera effective au 01/01/18.

Des panneaux seront apposés pour un coût de 258,08 € HT (devis du Conseil Départemental.)

La commission demande de voir avec le Silo pour limiter le passage de camions étrangers dans la commune. En effet, ceux-ci sont souvent responsables des dégâts sur le matériel urbain.

Quid des agriculteurs ? Seuls les engins agricoles pourront être autorisés à rouler, mais nous souhaitons leur proposer un passage par la rue du 11 Novembre lors d'une rencontre.

Retour sur l'aménagement de la traversée de Jallans.

Nous avons eu différents retours sur l'aménagement de la rue de la République et notamment sur les plots de délimitation de stationnement avec la piste cyclable.

En effet, différentes chutes ont été évoquées que cela soit à pied, en descendant de véhicule ou en vélo.

Les chutes à vélo sont expliquées par la sensation d'étroitesse et de rétrécissement que procure cet aménagement.

La bande cyclable fait 80cm de large soit une moyenne convenable pour faire du vélo.

La commission ne peut rien faire contre l'effet psychologique de ce rétrécissement qui en fait n'en n'est pas un.

En revanche, les chutes à pied sont plus inquiétantes. La plupart des chutes recensées ont montré un manque de visibilité de ces plots.

Un riverain qui a chuté et que le maire a rencontré, a proposé de peindre les plots en blanc.

La commission retient cette idée et l'ajuste en proposant de ne peindre que le dessus des plots.

Rue des Sorbiers

Un accident grave a eu lieu cet été dans la rue des Sorbiers.

Un automobiliste riverain en a percuté un autre qui reculait.

L'accident a nécessité l'intervention des pompiers et de la gendarmerie.

Il s'agit ici d'un problème uniquement de comportement et la voirie n'est pas mise en cause.

Cependant, afin d'éviter un autre drame, la commission étudie la possibilité de mettre un dos d'âne au milieu de la rue, au niveau de la raquette.

Un premier devis non retenu de 8000 € a été présenté.

Info Divers

La ligne de STOP a été tracée au passage à niveau.

Yves Catherinot annonce que 2 groupes de travaux vont être créés:

1. Aménagement des trottoirs
2. EAP des Sorbiers

TARIF DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL 2018

réf : 2017_066_1

M. le Maire propose de reconduire le tarif des encarts publicitaires dans le bulletin municipal 2018 à 50 € ttc.

POSE DE VOLETS ROULANTS A L'ECOLE

réf : 2017_068_1

Dans le cadre de la mise en sécurité de l'école, un devis pour la pose de volets roulants a été demandé auprès de la société BRACHET FRERES pour un montant de 9 611,20 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider le devis de la société BRACHET FRERES pour un montant de 9 611,20 €HT.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

REFECTION DE LA PEINTURE D'UNE CLASSE ET DU COULOIR DE L'ECOLE

réf : 2017_069_1

M. le Maire présente le devis de la société DANTAN pour la réfection de la peinture d'une classe et du couloir de l'école pour un montant de 3536,64€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société DANTAN pour un montant de 3536,64 € HT.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

ACHAT DE COLIS DE NOEL HORS MAIRIE

réf : 2017_070_1

M. le Maire présente le devis de la société EYMET Village pour des colis de Noel qui seront offerts aux aînés de la commune courant décembre pour un montant unitaire de 20 € TTC.

La mairie souhaite offrir la possibilité d'acheter des colis en plus. Pour le paiement, des titres seraient établis par la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser l'achat de colis de Noel au tarif de 20 € TTC par les conseillers municipaux ou des membres du personnel en passant par la commande de la mairie avec émission de titres pour leur remboursement.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

REFECTION DE LA SALLE DU CONSEIL

M. le Maire présente le devis de la société DANTAN pour un montant de 2170,86 € HT.

Le Conseil Municipal approuve ce devis.

REEMPLACEMENT DE L'ALARME INCENDIE DE L'ECOLE

2 devis ont été demandés.

1er : remplacement de l'alarme hors service : 139 € HT

2ème : regroupement des 2 alarmes situées à chaque extrémité du bâtiment : 998 € HT. La commission travaux a émis un avis favorable pour ce devis.

Le Conseil Municipal approuve également ce devis.

Yves CATHERINOT a racheté 7 panneaux de consignes de sécurité au prix de 15€ pour installer dans chaque salle ou bâtiment communaux recevant du public.

Questions diverses :

M. DAUBERT est passé plusieurs fois en mairie se plaindre des ballons provenant du stade qui arrivent dans son jardin. M. le Maire propose d'étudier ce problème afin d'aboutir à une solution.

Suite à la demande de la Communauté de Communes de Grand Châteaudun, et après concertation des membres du Conseil Municipal, M. le Maire conclue qu'aucun projet culturel et artistique ne verra le jour en 2018 à Jallans. Une réponse sera faite par mail avant le 18 octobre 2017.

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale d'Eure-et-Loir ainsi qu'un représentant de l'Armée se rendront à l'école lundi 6 novembre après-midi dans le cadre d'un travail réalisé par les enfants pour les soldats en opérations extérieures à Noel.

Un rencontre a eu lieu avec les porteurs du projet de technopole de mobilité Ce dossier est suivi de près avec les élus locaux et les services de l'Etat.

Séance levée à: 22h30

M. Maire	LECOMTE Olivier	
M. 1er adjoint	CATHERINOT Yves	
M. 2ème adjoint	DESFERTILLES Christian	
M.	De la Rue du CAN P.Henry	
M.	THÉBAULT Christian	Absent excusé
Mme	HELLEC Hameline	
Mme	ROPARS Christine	
M.	LE PAGE Luc	
Mme	LEBOISSETIER Martine	
Mme	TSHIENDA Francine	Absente
M.	VILLEDIEU Loïc	Absent excusé
M.	VIAUD Pascal	
Mme	BOURGEOIS Charlette	
Mme	CLEMENCEAU Evelyne	

En mairie, le 17/10/2017
Le Maire
Olivier LECOMTE

